

SORTIR DU BOCAL NUMÉRIQUE

Convention 2

***Pour résister à l'emprise généralisée
du numérique et pour écrire un statut
d'objecteur.trice du numérique***



*Organisée par Halte au contrôle numérique
le 06 avril 2024*

Introduction

La numérisation des services publics, de l'école, des organismes sociaux, mais aussi de la santé, de l'agriculture et plus largement, des différents aspects de nos vies nous est présentée comme inéluctable.

On nous parle de solutions « pratiques », destinées notamment à nous faire gagner du temps, alors qu'elles nous contraignent beaucoup, qu'elles allongent les temps de réponse car elles éloignent de ceux qui décident, qu'elles multiplient les incompréhensions...

C'est aussi, pour nos gouvernants, un moyen de « réduire les coûts », ce qui est une vision contestable sur les plans social, écologique et même économique. L'objectif réel relève en fait de la restriction des dépenses sociales et de la mise sous surveillance des populations dominées.

C'est bien sûr un des axes phares du pouvoir en France (celui à destination de celles et ceux « *qui ne sont rien* », d'après E. Macron : « *Une gare, c'est un lieu où on croise les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien* »), mais cette vision est de fait partagée par les dirigeants européens de l'alliance techno-libérale-fascisante, lesquels ont imposé à marche forcée ces derniers mois (depuis le covid ?) de nombreuses mesures allant dans ce sens.

Chasse aux pauvres donc, que nous voulons contrer par notre projet de statut d'« *objecteur.trice du numérique* ».

En septembre 2023, nous avons réuni, lors d'une 1e convention, environ 70 militants de la critique numérique ainsi que d'autres moins aguerris mais bons connaisseurs de leur domaine d'activité, en sept ateliers (pour chacun nous avons pu nous associer à au moins une autre organisation) :

- Santé, avec le *Syndicat de la médecine générale*,**
- Droits sociaux, avec *Changer de cap*,**
- Travail, avec la *CGT précaires et chômeurs*,**
- Agriculture, avec l'*Atelier paysan*,**
- Migrations, avec la *Cimade* et des organisations locales,**
- Éducation, avec *Écran total*,**
- Police et surveillance, avec la *LDH*.**

Cette 1e étape a permis de bien inventorier les enjeux et d'amorcer une réflexion sur ces droits opposables et des pistes d'action.

D'où notre volonté d'organiser cette convention 2 :

- d'une part pour s'inspirer du travail mené par le collectif belge « *comité humain du numérique* » qui, depuis 2021, élabore un « *code du numérique* » pour permettre à chacune et chacun de se défendre face à la numérisation de nos vies.**
- d'autre part pour élaborer des stratégies qui viseront à mettre en oeuvre des droits opposables et/ou des revendications à porter collectivement.**

Atelier « Liberté-surveillance »

En travaillant à partir des conclusions des différents ateliers de septembre, il nous est apparu que les questions de « libertés » vis-à-vis de la « surveillance numérique » pouvait nous toucher dans **chacune des thématiques abordées** (Droits Sociaux, Agriculture, Éducation, Migrations, Police-Surveillance, Santé) à la fois sur le plan individuel et à un niveau plus collectif :

- **Au niveau individuel, la surveillance numérique s'impose à nous dans notre vie quotidienne de par l'accès à nos données personnelles par les entreprises privées et les institutions.**

Exemples : l'imposition du numérique dans le cadre du travail (avec la surveillance qui l'accompagne), les objets connectés, les plateformes de santé (Sécu, Doctolib, etc), l'obligation pour les agriculteurs de se géolocaliser, etc.

- **Au niveau collectif, la surveillance numérique s'impose et se développe par des lois nationales et européennes qui renforcent le contrôle des individus, au détriment de leur liberté.**

Exemples : loi JO2024, loi Darmanin, Pacte euro, IA aux frontières, reconnaissance faciale, AFD, etc.

Par conséquent, nous avons réfléchi à des stratégies d'action en tenant compte de ces deux éléments.

✿ **Plusieurs pistes sont apparues :**

1. **Droit de refus, de choix individuel** vis-à-vis de l'utilisation de la technologie au quotidien et dans sa vie professionnelle, au vu de la menace pour la vie privée.

2. **Discussion démocratique collective** pour chaque nouvelle technologie imposée et pour les lois qui provoquent une escalade de la surveillance (cf : « assemblées citoyennes » présentées par Jacques Testart).

3. **Régulation, limitation de certaines technologies.**

Ces pistes font en partie écho au plan suivi par le règlement européen au sujet de l'IA¹, à ceci près que **la discussion collective est ici posée comme un principe fondamental.**

Une question s'est cependant posée en filigrane, celle du refus total ou parcellaire de ces technologies de surveillance.

Technologies de surveillance : interdire ou limiter ?

En réfléchissant à des stratégies d'action, **la question du refus total ou parcellaire** de ces technologies au niveau individuel et collectif est apparue incontournable.

Il existe en effet de multiples enjeux pouvant influencer la façon d'aborder la question, des enjeux démocratiques, mais aussi des enjeux environnementaux (cf : extractivisme). Au cours des discussions, nous nous sommes par exemple demandés s'il était possible de simplement limiter et revoir l'utilisation de ces technologies de surveillance, ou bien si ces **enjeux** nécessitaient de s'en passer. Nous n'avions pas tous le même avis sur ce sujet, mais ça ne nous a pas arrêté, le but de l'exercice étant d'arriver à dépasser nos divergences pour construire quelque chose de collectif.

Au fil des discussions, nous nous sommes rendu compte que nous étions d'accord sur le fait que **certaines technologies** (comme la VSA et la reconnaissance faciale) **étaient incompatibles avec la garantie des libertés et devraient faire l'objet d'une interdiction pure et simple.** Pour les autres technologies, il nous a semblé qu'obtenir une régulation constituerait déjà un progrès et qu'à moyen-long terme l'interdiction serait peut-être la solution.

Nous étions aussi d'accord sur le fait que ce n'était pas à nous seuls de trancher ce point et que celui-ci devrait de toute façon faire l'objet d'un réel **débat démocratique** avec l'ensemble de la société.

Suite à ces discussions, nous sommes donc parvenus à nous entendre sur 2 points essentiels : l'importance d'une désescalade globale et l'urgence d'agir rapidement vis-à-vis des technologies les plus dangereuses (comme la VSA et la reconnaissance faciale : dangereuses de par leur utilisation et la rapidité de leur mise en place).

Partant de là, nous avons réfléchi à un calendrier sous la forme d'un plan d'urgence.

Un plan d'urgence

Ce plan d'urgence se découpe en 3 temporalités : à court terme, moyen terme et moyen-long terme.

À court terme : interdiction des outils de surveillance les plus dangereux

Refus de la surveillance biométrique au national et aux frontières, refus de la loi Sécurité globale et de la loi JO2024, refus des algorithmes de surveillance et de contrôle discriminatoires (exemple : ceux de la CAF, ceux utilisés pour la sélection comme Parcoursup), refus du recours à des agences privées dans le cadre des services publics (question de sécurité), abolition des AFD (risque discriminatoire, absence de moyens effectifs de contestation des décisions de la police), refus de l'imposition du portefeuille numérique (traçage, contrôle).

À moyen terme : revendication de droits, défense de la liberté de choix

Toute personne doit avoir un droit effectif d'accès aux biens et services publics et privés sans utilisation du numérique. Le droit à l'alternative, à la liberté de choix, au refus du numérique, doit être garanti.

Plusieurs modes d'accès aux services public et dans les entreprises privées (droit au papier), « *droit de refuser qu'une décision nous concernant soit soumise à un algorithmes* » (RGPD article 22), droit à la déconnexion et au refus du télétravail, droit de ne pas avoir besoin d'un portable ou d'un mail pour travailler, droit de refuser l'identité numérique.

A moyen-long terme : encadrement, régulation, débat sur l'interdiction

Minimisation de la collecte et du stockage des données, principe de limitation (voire d'interdiction) de l'interconnexion de fichiers entre fichiers et bases de données (cf. enjeux LOPMI, données de santé, etc.), principe de limitation du nombre d'agents et des catégories d'agents ayant accès aux fichiers (et de formation de ces agents), droit effectif d'accès à ses données personnelles et de modification de ces données, débat démocratique pour chaque nouvelle technologie et pour celles déjà en place (exemple : IA, drones, algorithmes).

Principe fondamental : « Tout développement d'une technologie, tout usage d'une technologie, doit faire l'objet d'un débat public et d'une décision effectivement démocratique »

En filigrane de ce plan d'urgence est apparue **la question du statut d'objecteur-ice du numérique.**

Un statut d'objecteur-ice du numérique

A travers la problématique de la « liberté-surveillance », il nous est apparu deux façons de penser la possible construction d'un statut d'objecteur du numérique (chacune avec leurs limites) :

1. La revendication de droits au niveau individuel, notamment par la défense de la liberté de choix.

On pourrait imaginer un statut que chaque personne pourrait revendiquer s'approprier pour se défendre au quotidien dans sa vie personnelle, ou professionnelle.

Mais dans ce cas on perd la remise en cause du fonctionnement global du système et de l'extension du numérique.

Par ailleurs, il y a aussi le risque que ce statut soit marginalisé et qu'il ne soit approprié que par les personnes les plus politisées.

2. La construction d'un code humain du numérique (sur les pas du collectif belge).

Mais alors se pose la question de la mise en œuvre : comment construire ce code ? Comment faire en sorte que celui-ci puisse ensuite être appliquée de manière juridique et politique par les institutions en place ?

Dans tous les cas, même si ce statut semble pertinent, il semble difficile de le faire exister sous le gouvernement actuel, ou alors de manière symbolique. Lui donner un corps politico-juridique nécessiterait d'en discuter avec des juristes.

Perspectives / Actions

- Dans la logique du collectif belge, rédaction d'un statut d'objecteur ou d'un code du numérique en tant qu'action politique (et non pas juridique). Idée d'afficher ce statut (sous forme de pin's ?) afin de sensibiliser largement et d'ouvrir un débat collectif, démocratique dans l'espace public.
- Mettre en place des outils à la disposition des personnes qui rencontrent des difficultés et cherchent de l'aide (via une plateforme collective et par des impressions papiers qu'on pourrait donner à des syndicats ou des associations au niveau local.
- Renforcer les liens avec d'autres organisations (assos, syndicats, etc.) pour construire un front commun élargi (cf. le collectif belge PUNCH²). Dans ce front commun, le rôle spécifique de HACN pourrait être de décrypter les enjeux de l'extension du numérique.
- Récolter des témoignages dans différents espaces publics (comme le collectif belge et Changer de Cap).
- Faire des actions festives en recourant à l'humour, à des mises en scènes drôles pour sensibiliser les gens (cf. les vidéos du collectif belge).

Notes :

[1] <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240308IPR19015/intelligence-artificielle-les-deputes-adoptent-une-legislation-historique>

[2] <https://e.cfsasbl.be/cycle-numerique-collectif-punch>

Atelier aliénation, autonomie

Nous sommes partis de l'hypothèse que la nature de notre contestation n'est pas celle de l'outil numérique en soi, mais de la société que génère insidieusement cet outil qui se répand dans tous les compartiments de la vie individuelle et collective.

Cette société se révèle en effet perverse, cela a été la première partie de notre réflexion. Nous avons ensuite évoqué des indices d'une réaction positive. Un travail pluriel s'ouvre à nous pour populariser de nouveaux imaginaires, instituer des lieux de délibération et mutualiser les outils informatiques

La généralisation de l'outil numérique génère une société perverse

Une illusion d'autonomie

Avec notre smartphone ou notre ordinateur, nous avons le sentiment que nous n'avons besoin de personne pour accéder à des connaissances, gérer de multiples actions. Nous nous croyons autonomes. C'est une fiction ; c'est le « fantasme de Robinson » a dit l'un d'entre nous.

Car notre autonomie est le fruit de nos relations à d'autres. Nous construisons notre humanité de la rencontre des autres ; ce sont leurs mots qui nous portent et nous font croître. Loin d'être immédiate, cette accession à l'autonomie prend des années. À cet égard, le numérique nous trompe.

Cette société numérique détruit notre autonomie

Un d'entre nous a évoqué la situation des paysans. L'agriculture que génère la société numérique est celle-ci : 200 000 paysans exploiteront d'immenses exploitations en utilisant d'énormes machines qui seront soumises aux injonctions de drones ou de satellites.

Les hommes seront aux commandes, mais ils ne commanderont rien, car ils ne seront que les serveurs de ces machines, sans maîtriser leur fonctionnement ni pouvoir les réparer. Loin d'être autonomes, ils sont soumis aux firmes qui leur ont vendu ces machines et dont la finalité, loin de la production agricole, est de faire du profit en les asservissant.

On est loin de la figure du paysan qui maîtrise ses outils et gère sa production. Et malheur au paysan – ou à l'opérateur sur une machine-outil – qui aurait envie de bricoler lui-même sa machine. Légalement il n'en a plus le droit [cela a été évoqué sans avoir été approfondi].

Elle nuit à l'efficacité

En asservissant les paysans, la société numérique tue leur créativité, leur capacité de mettre en œuvre leur savoir-faire pour inventer des réponses ajustées à l'extrême diversité des conséquences du réchauffement climatique, selon la nature du sol, son exposition, etc.

La vitesse, oui, mais au détriment de la maturation

Un des arguments développés par la société numérique est le gain de temps, la capacité de réagir en temps réel. Argument incontestable, mais l'instantanéité est-elle toujours bénéfique ? Cette question a suscité de la part du groupe plusieurs remarques à partir de situations concrètes :

À l'école, le cahier de texte numérique fait gagner du temps, il informe les parents quasiment en temps réel. Mais il induit une surveillance constante exercée par les parents sur les enseignants, devenus des fournisseurs de prestations au lieu d'être considérés comme des co-éducateurs. Et que penser des situations où des parents apprennent les notes de leur enfant avant même que celui-ci en soit informé ? N'y a-t-il pas là une perversion de la relation éducative ?

Dans un CMP (centre médico-pédagogique), on a « gagné du temps » en faisant tourner une intelligence artificielle pour préanalyser la situation d'une personne. Mais la relation thérapeutique – et même toute relation humaine – n'est-elle pas faite de la gestion de l'incertitude de ce qui va se passer dans la relation entre deux personnes ?

Des psychiatres ont utilisé des applications pour lutter contre la dépression... Comme si la machine savait mieux que nous ce qui est bon pour nous ! D'ailleurs l'expérience montre que plus les patients se sentent victimes de réponses apportées par une machine, plus ils se tournent vers d'autres médicaments, parfois charlatanesques mais dont les acteurs leur consacrent du temps.

La réaction instantanée faite en « temps réel » peut parfois être nécessaire, mais de manière générale, elle est un obstacle à la maturation nécessaire à une bonne décision. Elle est également obstacle à la créativité.

Une perversion de la représentation du monde extérieur réel

Super, le GPS... Mais combien de personnes esclaves du GPS ne sont plus capables de lire un plan, et même de s'inscrire dans un paysage et dans l'espace géographique qui les environne. Quelqu'un a dit que pour connaître une ville, il avait besoin de s'y être perdu, puis de s'y être progressivement retrouvé. D'ailleurs l'éducation n'est-elle pas constituée de l'alternance de moments où l'on se perd, puis où l'on se retrouve ?

Quelqu'un a évoqué le fait que la soumission aux écrans faisait obstacle à la représentation que des enfants ont de leur propre corps.

Tout n'est pas foutu, il y a des indices d'une réaction positive

En amont de cette seconde partie, un débat nous a (courtoisement) agités : quelle confiance peut-on faire aux hommes si l'on leur laisse le choix de la société vers laquelle ils veulent aller ? Pour les uns, dans l'alimentation, si on laisse les gens choisir, ils vont vers ce qui est bon pour eux. D'autres se demandent au contraire si les citoyens ont la capacité de choisir ; le matraquage ne les a-t-il pas condamnés à aller vers ce qui leur est présenté comme inéluctable, le fruit d'un soi-disant bon-sens ? Si on démocratise la décision, sera-t-elle humaine ? Et si la décision collective n'est pas conforme à ce que veut le pouvoir, le pouvoir laissera-t-il faire ?

Nous n'avons pas approfondi ces lourdes questions, mais fait quelques constats :

Il y a des lieux de liberté où les gens se sentent bien

Le néolibéralisme intoxique lourdement et pousse vers une société d'individus, mais quand des gens arrivent dans des lieux de liberté tels que des cantines solidaires, ils sont heureux de vivre une relation libre. Il faut donc proposer des alternatives.

De nombreux élèves de grandes écoles veulent maîtriser leur avenir

La population des élèves des grandes écoles a sensiblement évolué au cours de la dernière décennie. De plus en plus d'entre eux interrogent le sens de la société capitaliste. Ils ne veulent pas se laisser dicter leur avenir. Ils souhaitent des projets citoyens. Ils veulent maîtriser l'algorithme.

La réaction des équipes professionnelles

La crise de la Covid 19 a généré une panne managériale dans les hôpitaux. Pendant quelques semaines, les services administratifs, dépassés par les flux entrants ou absents pour cause de pandémie, ont suspendu leur pilotage. Et les agents publics des services de santé se sont auto-organisés d'une manière admirable, et qui plus est, ont eu de nouveau plaisir de pouvoir accomplir leur métier de soignants en toute liberté. Efficacité et redécouverte de l'honneur du métier.

Des personnes s'affranchissent de leur smartphone

Si la plupart des voyageurs dans le train, dans le tram, sont rivés à leur smartphone, il en existe qui délibérément l'éteignent et redécouvrent les paysages et leurs compagnons de voyage.

Quelqu'un a évoqué des jeunes à Brooklyn qui refusent l'usage du smartphone.

Un travail s'ouvre à nous pour...

Populariser de nouveaux imaginaires

Un autre monde est possible.

Dans l'agriculture comme dans l'industrie, on obtient une meilleure efficacité quand on laisse la bride au savoir-faire des personnes.

S'appuyer sur les préfigurations qui existent du monde dans lequel on aimerait vivre. Par exemple la conception de l'emploi promue par ATD-quart-monde, dans laquelle tout le monde est employable, chacun pouvant être porteur d'un projet qu'il met au service des autres. On peut regretter que les organisations syndicales ne soient guère motrices dans ce sens.

Dans l'éducation, on peut générer de la liberté, liberté de choix, liberté d'action. Et on voit que là où il y a du désir, il y a du plaisir et de fait des apprentissages plus faciles et plus solides. C'est la pédagogie Freinet, et sa continuité : « l'école du 3^{ème} type » de Bernard Collot.

Laisser ouvert un autre monde

Si l'outil informatique est utile, il faut qu'il y ait partout une alternative non numérique. Il faut donc recréer des lieux où des personnes qui ne maîtrisent pas le numérique ou qui y sont réfractaires puissent faire leurs démarches, partager leurs soucis.

Des moments sans numérique

Hygiène de vie : il faut générer des moments où l'outil est éteint.

Intervenir sur l'amont

L'outil informatique est nécessaire pour la planification écologique. Il faut donc le mettre au service du monde que nous voulons.

Puisque les machines et les systèmes sont construits par des humains qui, consciemment ou non, y mettent leurs intentions, leur conception est le lieu où il faut intervenir.

Il faut donc instituer des lieux de délibération

Un d'entre nous a évoqué l'expérience de délibérations réalisées dans le cadre d'une rue, où les gens du terrain, experts d'usage, ont inventé des solutions moins coûteuses et plus adaptées qui ont laissés sans voix les super-techniciens de l'Épase.

Des délibérations analogues pourraient être réalisées à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'un canton, d'un département en fonction de la nature des problèmes à traiter.

Dans les entreprises, soumettre à un large débat organisé par les élus du personnel l'introduction de tout nouvel outil informatique, avec l'appui d'organisations spécialisées comme l'ANACT.

À un niveau plus large, ce sont les conventions citoyennes.

Agir sur les institutions

Les microréalisations proches du terrain sont indispensables pour populariser de nouveaux imaginaires : les AMAP, les habitats partagés, etc. Mais cela ne changera pas le système. Les institutions de la 5^{ème} République induisent de fait des comportements top-down qui écrasent la créativité des personnes. Il faut donc aussi prendre le pouvoir central, agir sur les institutions.

Échapper autant que possible aux GAFAM

Les infrastructures étaient hier propriété des États, câbles sous-marins, satellites... Ils sont pour une part désormais propriétés privées. Il faudrait contribuer à inventer des réseaux alternatifs pour échapper à cette monopolisation par le privé.

Intégrer des règles citoyennes dans la conception matérielle des outils

Pour réintégrer les citoyens dans la maîtrise des outils, il faut limiter la domination des fabricants, qui imposent des changements permanents. Il faut au contraire favoriser une désescalade technologique.

La mutualisation des outils informatiques est aussi un moyen de réduire leur nombre et de ralentir la fuite en avant dans des changements permanents. Zoomacom, les SEL [système d'échange local], le reconditionnement, la location, etc. sont aussi des voies.

Cette désescalade pourra aussi être obtenue si on oblige les constructeurs à prendre en compte l'utilisation raisonnée des ressources de la planète et des effets de pollution. Il faudrait ainsi imposer que 90% des matériaux nécessaires à un nouvel outil soient issus du recyclage de produits devenus obsolètes.

Atelier « égalité / accès au droit / dignité »

Le statut d'objecteur du numérique nous semble avoir surtout vocation à être un outil pédagogique, de prise de conscience collective. Il conserve à ce titre un intérêt afin de donner une visibilité à nos actions, mais il reste encore à définir.

Deux pistes nous semblent à plus court terme pouvoir être explorées pour élaborer des revendications communes :

1) Rédaction d'une déclaration

La voie d'une déclaration consisterait à (ré)affirmer le principe d'une mise au service du numérique au profit de l'humain, et non l'inverse. Ce principe général serait ensuite décliné, en demandant notamment la transparence des algorithmes – celle-ci ne devant pas se résumer à une publicité de l'algorithme mais prévoir une réelle analyse d'impact permettant notamment d'établir qu'il ne produit pas de discrimination.

On ne peut toutefois pas exclure le risque qu'une telle déclaration ait valeur d'alibi, à l'instar de ce que peuvent trop souvent être les comités éthiques. De même les principes affirmés dans la déclaration peuvent n'avoir qu'une simple valeur de rappels n'empêchant aucunement la mise en œuvre de dispositifs numériques aux effets délétères.

2) Approche fonctionnelle

Cette voie, qui s'inspire des travaux conduits pour encadrer l'intelligence artificielle et qui nous semble à la réflexion à privilégier, consiste à édicter des règles spécifiques pour définir ce qu'on autorise à confier à la machine.

Un volet de règles peut valoir pour la constitution des données :

- Observer un principe de minimisation des données : ne peuvent être collectées que les données directement nécessaires ;
- Appliquer un audit préalable à toute installation d'un dispositif de collecte des données par une autorité publique et indépendante ;
- Garantir la possibilité de refuser de provisionner des données ;
- Encadrer très fortement la centralisation des informations, l'interconnexion des fichiers, le recoupement des données.

Un autre concerne le traitement des données :

- Interdire le traitement de certaines données notamment biométriques ;
- Proscrire la mécanisation du traitement des données et de la prise de décision au profit d'un traitement humain.

